

FICHE SECURITE SALLE BLEUE

Quelques règles à respecter pour un bon déroulement de votre manifestation :

1°) Respecter le nombre de personnes autorisées pour la salle (80 places assises)

2°) N'autoriser le stationnement des véhicules uniquement qu'aux endroits marqués au sol (6 places) les autres véhicules seront rangés sur le boulevard St Laurent. L'accès pompier de la salle bleue et mairie arrière doit être accessible à tout moment. Pas de stationnement aussi devant le portail permettant l'accès à la partie basse de la salle bleue.

3°) Prendre connaissance du plan d'évacuation (affichage sur le mur de l'entrée de la salle bleue). Déverrouillée la porte issue de secours. Ne pas disposer table ou autre matériel devant durant la manifestation qui gênerait toute évacuation.
(Penser à refermer à clé cette porte après manifestation).

4°) Prendre connaissance de la position des extincteurs (2 appareils).

5°) Prendre connaissance de la position de l'interrupteur général alimentation électrique (dans l'entrée porte à droite).

6°) Vérifier que la porte « accès escalier pour niveau inférieur » soit bien verrouillée.

7°) Utiliser un portable pour appeler les secours. (pas de poste fixe à disposition). Le numéro de téléphone à composer est le **112**.

Pour un appel efficace :

Donner son nom

Le lieu (Salle bleue rue de l'égretière 44 Petit-Mars)

Son numéro de téléphone

Une description de l'intervention à réaliser (feu ou accident sur personne...)

Mme ou Mr représentant l'association..... atteste avoir pris connaissance de la « fiche sécurité de la salle bleue ».

Date

Signature